

<b>Zeitschrift:</b>	Le nouveau conteur vaudois et romand
<b>Band:</b>	85 (1958)
<b>Heft:</b>	10
<b>Artikel:</b>	En "fouillant" dans le passé : une ancienne et curieuse tradition : l'abbaye des fripons et des filous à Gersau
<b>Autor:</b>	Helper, Ed.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-231043">https://doi.org/10.5169/seals-231043</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## EN « FOUILLANT » DANS LE PASSÉ

Une ancienne et curieuse tradition :

## L'Abbaye des fripons et des filous à Gersau

*Dans l'almanach Der lustige Schweizer — le joyeux Suisse — publié en 1832 à Schaffhouse, est contée une tradition des plus curieuses qui, à cette époque lointaine, était encore pratiquée. Il s'agit d'une fête populaire, genre abbaye ou ker-messe, qui était réservée exclusivement aux malfaiteurs et aux voleurs. Elle eut lieu une fois par année, les samedi, dimanche et lundi après la fête patronale.*

*Durant ces trois jours, les participants jouissaient d'une liberté complète et la police n'avait pas le droit d'intervenir contre quiconque.*

*L'affluence fut grande, chaque année. Et tout ce petit monde se conduisit de façon exemplaire. Jamais il n'y eut ni esclandre, ni batterie, ni vols nulle part. Les participants, hommes, femmes et enfants se comptaient par centaines et ils venaient parfois de très loin. (Gersau est situé sur le lac des Quatre-Cantons, entre Witznau et Brunnen.) Transportant avec eux les ustensiles de cuisine et autres objets indispensables, ils occupèrent les granges, les écuries, les chalets, bref tous les locaux pouvant les abriter durant leur réunion, comme l'avaient déjà pratiqué ceux qui les précédèrent. Un état-major désigné d'avance s'occupa de l'organisation de la réunion ; partout on voyait fumer des cuisines volantes.*

*Le dimanche, après le culte, les vieillards, les femmes et les enfants se réunirent en cortège qui se rendit de maison à maison, afin de mendier des victuailles que les habitants leur offraient généreusement. En tête de ce cortège, marchaient les gendarmes. Les jeunes restaient chez eux. Après la tournée, chacun rentra dans*

*son coin, afin de préparer le repas. En riant et chantant, les feux pétillaient et des odeurs de toute nature remplissaient l'air.*

*L'après-midi, les jeunes se mirent à danser, tandis que les aînés se réunirent dans une grange afin de délibérer sur le sort de cette curieuse communauté. Mais rien de leurs discussions ne filtrait à l'extérieur, et pour cause. On ne tenait nullement à ce que les villageois soient mis au courant de leurs projets...*

*Lundi, les aristocrates de la bande organisaient généralement un grand bal dans une maison privée. Habillés proprement et correctement, personne n'eût pris ces gens pour ce qu'ils étaient en réalité. Leur tenue fut toujours irréprochable, tant à table que durant la danse.*

*Un témoin d'une abbaye précédente raconte un fait assez touchant : le dimanche soir, au moment où tintait la cloche de l'angélus, les jeunes de la bande qui s'amusaient au restaurant, arrêtèrent de danser, se mirent à genoux et c'est l'aubergiste lui-même qui, à haute voix, dit la prière dans un silence religieux. Puis, la danse reprit de plus belle. Le mardi matin, la plupart des membres de la bande quittèrent Gersau, les uns par les routes, les autres en traversant le lac. Leur conduite n'avait pas donné lieu à la moindre plainte.*

\* \* \*

*(En allemand, cette abbaye s'appelle « Gaunerkilbe » et, à Gersau, les participants sont traités de « Feker ».)*

*Par ordre supérieur, l'abbaye de Gersau a été interdite dès l'année 1836.*

Ed. Helfer.